

## À LA UNE

### QUELLE PÉDAGOGIE DANS LE CHOIX DU MODE DE GESTION DE NOS SERVICES PUBLICS ?

Expliquer ce qu'est la gestion déléguée, répondre aux questions que se posent les élus quand ils doivent choisir le mode de gestion de leurs services publics le mieux adapté à leur situation, réagir aux approximations des uns et des autres, proposer des solutions pratiques et détailler les mécanismes juridiques et financiers du partenariat entre le public et les industriels, telles sont quelques-unes des missions quotidiennes de l'IGD.

Ce numéro de juin vous renvoie ainsi à notre collection KEZACO qui répond de manière précise et succincte aux questions que nous adressent de nombreux élus. Nous vous invitons également à [lire la réponse](#) que nous avons faite à une tribune émanant d'un collectif anti-externalisation qui base son argumentaire sur de nombreux postulats faux et procède de biais qui en faussent la démonstration.

C'est aussi dans ce sens que je vous invite à regarder - [sur le site de l'IGD](#) - le Webinar que nous avons organisé le 9 juin sur l'énergie et les territoires qui a réuni un panel d'experts et d'élus particulièrement riche, appuyant la publication du [rapport](#) de notre groupe de travail intitulé « collectivités territoriales : comment relever le défi de la transition énergétique ? ».

Bonne lecture de cette lettre réalisée en partenariat avec Séance Publique.

Pierre-Emeric CHABANNE  
Délégué Général de l'IGD

### VERS DE NOUVEAUX DISPOSITIFS DE COMMANDE PUBLIQUE DANS UN CONTEXTE DE RELANCE

Cette troisième édition de la lettre de la gestion déléguée est l'occasion de revenir sur les enjeux de la commande publique, au cœur du débat public de ce mois de juin.

Au Parlement tout d'abord, le Sénat a adopté en première lecture le projet de loi « Climat-Résilience » le 29 juin 2021 et amendé les articles traitant de la commande publique. La commission mixte paritaire se déroulera le 12 juillet 2021. Les mêmes sénateurs ont adopté en commission le mercredi 30 juin le projet de loi « 4D » et l'examineront en Séance publique à compter du 7 juillet. Cette lettre revient sur les rapporteurs de ce projet de loi.

Alors que les territoires connaissent une accélération de la mise en œuvre de la relance, certains services locaux exploités en régie ont été fortement impactés par la crise. Le gouvernement leur destine 200 millions d'euros au sein d'un projet de loi de finances rectificative à l'agenda de ce mois de juin.

Le renouvellement prochain des assemblées régionales et départementales sera analysé dans la quatrième édition de la présente lettre. En attendant, toute l'équipe de SEANCE PUBLIQUE se joint à moi pour vous en souhaiter une agréable lecture.

Rémi BERNARD  
Consultant Senior

## SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



**AdCF - Intercommunalités  
de France**

La commande publique à l'échelle des régions : des amplitudes différenciées de la chute de 2020 et de la reprise de début 2021

L'AdCF propose en partenariat avec la [@BanqueDesTerr](#), une déclinaison régionale de son Baromètre de la commande publique.

8 juin 2021



**L'Observatoire de  
l'éthique publique**

Livre blanc « Rénover la démocratie régionale »  
L'Observatoire saisit l'opportunité des élections régionales pour proposer dans un Livre blanc plusieurs réformes permettant de donner un nouveau souffle à la démocratie locale.

[observatoireethiquepublique.com/le-livre-blanc...](#)

#Elections2021

2 juin 2021



**Michel  
BARNIER**

Fonction

Pour le pari de l'activité, chacun est nécessaire. La commande publique doit montrer l'exemple pour l'inclusion des plus fragiles. J'avais porté cette ambition à Bruxelles. Elle est celle, aujourd'hui, de mes amis [@lesRep\\_Senat](#) dans l'examen de la [#loiclimat](#).

[@lafederationEI](#)

2 juin 2021



**Institut de la Gestion  
Déléguée (IGD)**

L'intégralité du replay de notre Webinar « Collectivités territoriales et opérateurs : enjeu commun : la transition énergétique » animé par Michel Thiollière est disponible <https://bit.ly/35trA0L>

Merci aux intervenants pour la qualité de vos échanges

[#webinar](#) [#transitionenergetique](#)

17 juin 2021



### FOCUS - PROJET DE LOI CLIMAT - LES ÉVOLUTIONS DU PROJET DE LOI SUR LE VOLET « COMMANDE PUBLIQUE » AU SÉNAT

Inspiré du travail de la convention citoyenne pour le climat, l'article 15 du projet de loi « climat-résilience » a pour objectif de renforcer la prise en compte des considérations environnementales dans les marchés publics. Il a été complété à l'Assemblée nationale en commission et en séance publique, puis au Sénat.

#### Les Sénateurs ont travaillé sur l'ambition environnementale du dispositif et sur son applicabilité :

- (COM) : L'amendement [COM-137](#) fait passer de cinq à deux ans le délai maximal d'entrée en vigueur des dispositions de l'article 15 relatives aux contrats de concession ;
- (COM) : Les amendements [COM-1411](#) et [COM-1412](#) permettent à un acheteur public d'exclure de la procédure de passation des marchés publics les entreprises soumises à la loi sur le devoir de vigilance de 2017 qui n'ont pas publié leur plan de vigilance ;
- (COM) : Les amendements [COM-472 rect.](#) bis et [COM-473 rect.](#) permettent un renforcement des dispositions relatives à l'intégration des objectifs de développement durable dans la commande publique ;
- (SP) : Les amendements [SP-1186 rect.](#) et [SP-1252 rect.](#) ont précisé la suppression de l'obligation de prise en compte des objectifs de développement durable avant le lancement de la consultation

#### Au débat sur le verdissement de la commande publique, s'est intégré la thématique de l'inclusion sociale :

- (COM) : l'amendement [COM-134](#) supprime la prise en compte obligatoire des considérations relatives au domaine social et à l'emploi dans les conditions d'exécution du marché ;
- (COM) : l'amendement [COM-135](#) supprime l'obligation de confier une part minimale de l'exécution du marché à des entreprises solidaires d'utilité sociale (ESUS) ou à des structures équivalentes ;
- (COM) : deux amendements imposent la prise en compte des caractéristiques environnementales ou sociales de l'offre par l'un au moins des critères d'attribution du marché, en termes d'attribution du marché de commande publique ([COM-474 rect.](#)) et de contrats de concession ([COM-476 rect.](#)) ;
- (SP) : l'amendement [SP-2112](#) Obligation d'inclusion dans le Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Ecologiquement Responsables d'un objectif spécifique sur les dépenses et/ou marchés confiés à des entreprises solidaires d'utilité sociale ;
- (SP) : l'amendement [SP-709 rect. bis.](#) Conditions d'exécution du marché public doivent prendre en compte les considérations relatives à l'environnement ou au domaine social ou à l'emploi.



### PRÉSENTATION DU PLFR

Le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, Bruno LE MAIRE et le ministre délégué chargé des Comptes publics, Olivier DUSSOPT, ont présenté le projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2021 en Conseil des ministres le 2 juin. Ce PLFR comprend 18,3 milliards d'euros de financements supplémentaires dont 15,5 milliards pour les mesures d'urgence.

Le projet de loi comporte une partie dédiée aux conditions générales de l'équilibre financier comportant 4 articles, et une seconde partie portant sur les moyens des politiques publiques, ainsi que sur les dispositions spéciales.

Il répond à plusieurs objectifs principaux :

- Assurer le financement des dispositifs d'urgence jusqu'à leur extinction programmée à la fin de l'été ;
  - Compléter les mesures de soutien aux entreprises et aux collectivités territoriales dans le contexte de sortie de crise ;
  - Redéployer les crédits au sein de la mission « Plan de relance » pour en accélérer l'exécution ;
  - Apporter un soutien pendant la période de transition vers les secteurs du sport et de la culture, à la jeunesse, ainsi qu'à certains publics fragiles.
- L'examen du projet de loi a débuté le 8 juin en commission des finances et le 11 juin en séance publique à l'Assemblée nationale, a été adopté au Sénat en commission des finances le 23 juin 2021, et examiné à partir du 30 juin en séance publique.



### PLAN DE RELANCE - LES ACCORDS TERRITORIAUX DE RELANCE

Le 6 mai 2021, le gouvernement présentait un point d'étape sur les mesures de soutien aux collectivités portées par le plan de relance. Sur les 100 milliards d'euros du plan de relance, 10,5 milliards sont directement destinés aux collectivités.

La relance s'accélère dans les territoires ces derniers mois selon différentes modalités :

- Les régions PACA et Normandie sont ainsi les premières à avoir bénéficié en avril 2021 du plan de relance React-EU. Composante territoriale du plan de relance européen « NextGenerationEU », il destine aux régions européennes 47,5 milliards d'euros. La dotation française s'élève à 3 milliards d'euros en 2021 et est répartie entre les différentes régions.
- La mise en œuvre à l'échelon territorial du plan France Relance, présenté le 3 septembre 2020 s'accélère également.
  - **À l'échelon régional**, le premier contrat d'avenir qui concerne la région Provence-Alpes-Côte d'Azur a été signé le 5 janvier 2021. Il s'inscrit dans la relation Etat-régions, cadrée par « l'accord régional de relance » signé le 28 septembre 2020.
  - **Au plan infrarégional**, la coopération se traduit par la signature d'accords départementaux de relance. A l'échelon intercommunal et communal, ces coopérations prennent la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE).
    - Le 22 avril, le gouvernement signait avec la Nouvelle-Aquitaine un plan de relance régional 2021-2022 et le Contrat de Plan État Région 2021-2027.
    - Le 15 avril, le gouvernement et la métropole de Nice ont signé le protocole d'intention du CRTE actant le financement de plusieurs projets de la métropole de Nice.
    - Le 30 mars 2020, le gouvernement signait avec la région Grand-Est, l'accord de relance et le document cadre du Contrat de Plan État-Région (CPER) 2021 - 2027.

## VALEURS MONTANTES DES TERRITOIRES

Sélection réalisée par Séance Publique

### LES ACTEURS AUDITIONNÉS DANS LE CADRE DE LA TABLE RONDE « COMMANDE PUBLIQUE » organisée par la commission spéciale de l'Assemblée nationale sur le projet de loi « climat-résilience » en mars 2021

Acteurs auditionnés par la commission spéciale de l'Assemblée nationale sur le projet de loi « Climat-Résilience » sur les enjeux de la commande publique



#### **Benoît DINGREMONT**

Sous-directeur du droit de la commande publique à la Direction des affaires juridiques du ministère de l'économie et des finances. Spécialiste de la commande publique, il avait également été auditionné dans le cadre de la mission d'information sur la souveraineté numérique nationale et européenne à l'Assemblée nationale.



#### **Guillaume DELALOY**

Chef du bureau de la réglementation générale de la commande publique (DAJ) du ministère de l'économie et des finances. Il anime régulièrement les matinales de l'actualité de la commande publique.



#### **Lionel FERRARIS**

Directeur de l'Union des groupements d'achats publics (UGAP). Cet organisme est un établissement public industriel et commercial (EPIC) placé sous la tutelle du ministre chargé de l'Action et des Comptes publics et du ministre chargé de l'Éducation nationale.



#### **Bertrand JOURLIN**

Chef de la mission des achats de défense, responsable ministériel des achats du Ministère des armées. Le dispositif prévu à l'article 15 du projet de loi prévoit qu'une partie des dispositifs ne puisse s'appliquer aux marchés de défense et de sécurité.

### VALEURS MONTANTES DES TERRITOIRES - PROJET DE LOI 4D : les rapporteurs du texte au Sénat

Commission des lois : saisie sur le fond



#### **Françoise GATEL (UC)**

Sénatrice d'Ille-et-Vilaine est saisie sur les volets urbanismes et logement, santé et cohésion sociale, transfert des moyens de l'État et simplification de l'action publique.



#### **Mathieu DARNAUD (LR)**

Sénateur de l'Ardèche est mobilisé sur le volet transition écologique, les mesures de déconcentration, sur la simplification de l'action publique et sur le titre dédié à l'Outre-mer.

Commission des lois : délégation au fond et saisine pour avis



#### **Dominique ESTROSI-SASSONE (LR)**

Sénatrice des Alpes-Maritimes est à la fois rapporteure pour avis avec délégation au fond sur les articles 15 à 26, 28, 30, 63 et 68 (logement et urbanisme) et rapporteure pour avis (sans délégation au fond) sur les articles 27, 29 et 36 (logement et urbanisme).

Commission du développement durable



#### **Daniel GUERET (LR)**

Sénateur d'Eure-et-Loir est rapporteur pour avis avec délégation au fond travaillera sur les articles 9, 13, 61 et 62.

Commission des affaires sociales



#### **Alain MILON (LR)**

Sénateur de Vaucluse et rapporteur pour avis sur les articles 31 à 38, 57 et 78.

## TÉMOIGNAGE

### VACANCES D'ÉTÉ ET TRANSPORT AÉRIEN : COMMENT VINCI AIRPORTS A PRÉPARÉ LA REPRISE



**VINCI Airports, premier opérateur aéroportuaire privé au monde, a assuré ces derniers mois la continuité de service public dans ses aéroports, tout en préparant une reprise sereine et durable du trafic.**

Pendant la pandémie, VINCI Airports s'est mobilisé pour assurer les vols sanitaires et acheminer les vaccins, mais aussi préparer le retour des passagers en toute sérénité. Premier opérateur aéroportuaire à avoir obtenu la certification du Bureau Veritas pour ses mesures sanitaires en France et en Europe, VINCI Airports a mis en place une large campagne de communication pour

expliquer aux voyageurs les gestes barrières à respecter, fixés en accord avec les autorités compétentes de chaque pays.

VINCI Airports a également lancé dès le mois d'octobre, à Lyon-Saint Exupéry, le premier parcours biométrique de la maison à l'avion : MONA. Cette innovation, qui permet aux voyageurs de franchir toutes les étapes du parcours passagers (hors contrôle aux frontières) grâce à la reconnaissance faciale, améliore l'expérience passagers, tout en limitant les contacts et donc les risques de contagion.

À l'approche de la reprise, VINCI Airports franchit une nouvelle étape en ouvrant sur ses plateformes plusieurs centres de tests (à Lyon-Saint Exupéry et Nantes Atlantique), et de vaccination, comme à l'aéroport de Grenoble Alpes Isère. Illustration de l'excellente coopération entre VINCI Airports et les autorités locales, ce centre ouvert 7 jours/ 7 est en capacité d'administrer jusqu'à 3000 doses par jour.

Dr Jean-Yves Grall, directeur général de l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes :

« La pandémie nous a amenés à resserrer ou établir des relations sans précédent avec certains acteurs. C'est le cas entre l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et VINCI Airports avec qui nous avons mené très tôt des actions indispensables comme l'ouverture de centres de dépistage au plus fort de la crise. Nous continuons aujourd'hui sur cette lancée, avec l'ouverture de centres de vaccination dans plusieurs aéroports de la région. Je tiens à saluer l'engagement des équipes de VINCI Airports dans ces deux dispositifs d'envergure qui resteront un marqueur d'une collaboration réussie. »

## LES ACTUALITES DE L'IGD

### PRÉSENTATION DE LA NOUVELLE COLLECTION KESACO

L'IGD est heureux de vous présenter sa nouvelle collection « KESACO ». Cet outil pédagogique vise à répondre de manière précise et succincte aux interrogations des élus et décideurs publics notamment quand ils doivent choisir le mode de gestion de leurs services publics le mieux adapté à leur situation.



Le premier numéro porte sur le **pouvoir de contrôle de l'autorité concédante** et présente cette notion au travers de six questions. Il rappelle également que **déléguer, c'est faire faire et non pas laisser faire**. En effet, le contrôle doit permettre à l'autorité concédante de s'assurer que les obligations confiées au concessionnaire sont bien remplies mais ne doit pas porter sur les moyens mis en œuvre pour satisfaire ces obligations.



La deuxième édition de cette série KESACO est quant à elle relative aux **marchés globaux**. Pourquoi recourir à un marché global, quels sont les trois types de marchés globaux, leurs points communs, leurs conditions de recours et modalités de passation, comment est déterminé la rémunération du partenaire, ou encore, que prévoit le plan de relance en faveur des marchés globaux, sont autant de questions auxquelles nous avons tenté d'apporter un éclairage aussi synthétique et opérationnel que possible.

► Rendez-vous sur le [site internet de l'IGD](http://site internet de l'IGD) pour découvrir ces deux premiers numéros.

## CONTACTS

**IGD** Institut de la gestion déléguée  
www.fondation-igd.org  
Pierre-Emeric CHABANNE  
pchabanne@fondation-igd.org

**SÉANCE PUBLIQUE**  
www.seance-publique.com  
Violette SORIANO  
vsoriano@seance-publique.com